



Délibération n°2025-11

Date de la convocation : 27 03 2025

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	14
Nombre de conseillers votants :	15
- dont « pour » :	15
- dont « contre » :	0
- « abstention » :	0

Objet : Approbation de l'état prévisionnel des recettes et dépenses EHPAD 2025

Le 3 avril 2025 à 9h30

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Misson, sous la présidence de Monsieur Serge LASSERRE, Vice-Président en exercice :

Etaient présents : Robert BACHERE, Valérie BRETHOUS, Christelle CAMOUGRAND, Corine de PASSOS, Henriette DUPRE, Dominique DUPUY, Ginette GASSIE, Véronique GOMES, Jacques HERNANDEZ, Serge LASSERRE, Jean Marc LESCOUTE, Gisèle MAMOSER, Marie-Hélène SAGET, Roland TOUYA

Etaient excusés : Jean-François LATASTE, Jean-Michel DULUCQ,

Etaient Absents : Marie Noëlle APOLDA, Lucie LOUBERE,

Pouvoirs : Julie FIALIP à Serge LASSERRE

Secrétaire de séance : Yannick BASSIER, Directeur Général des Services

Monsieur le Vice-Président expose les éléments du rapport de l'Etat prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2025 :

CONSIDERANT le rapport de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2025 joint en annexe, les membres du Conseil d'administration sont invités à approuver l'EPRD 2025

	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS
GROUPE 1	390 592.06 €	55 508.62 €	41 258.40 €
GROUPE 2	1 337 478.77 €	715 375.53 €	1 415 164.94 €
GROUPE 3	316 827.80 €	36 545.98 €	92 765.85 €
TOTAL CHARGES	2 044 898.63 €	807 430.13 €	1 549 189.19 €
GROUPE 1	1 804 445.84 €	483 114.88 €	1 801 043.14 €
GROUPE 2	185 676.51 €	6 148.65 €	15 288.84 €
GROUPE 3	77 671.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL PRODUITS	2 067 793.35 €	489 263.53 €	1 816 331.98 €
RESULTAT COMPTABLE	22 894.72 €	-318 166.60 €	267 142.79€

Globalement les réalisations de l'EHPAD en 2025 aboutissent à un déficit de 28 129.09€ et se décompose comme suit :

- Section hébergement : + 22 894.72 €
- Section dépendance : - 318 166.60 €
- Section soins : + 267 142.79 €



Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2025 de l'EHPAD La Chaumière Fleurie – POUILLON constitué de l'ensemble de ses annexes 1-4-5-6
- Le Vice-Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme.

Le Vice-Président,
Serge LASSERRE

